

## MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Juillet 2020

Séance 2020-VII

L'an deux mille vingt, le 24 juillet à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

**Présents :** Henri OLIVEIRA SOARES, Martine PRENIERE, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI, Karine BERNARD, Lorena BUTTO, Gwenn GUYADER, France KIESER, Fabien SOURIAU

**Absents excusés :** René JACOB (procuration Lucien INFANTI), Christophe APAT (procuration Gwen GUYADER) ;

**Secrétaire de séance :** Lorena BUTTO

**Date de convocation et d'affichage :** 07 Juillet 2020.

### **VII-1 : Choix du prestataire restauration**

Monsieur le maire présente l'offre unique en réponse au marché référence de parution sur la gazette du midi n° 108563. Le marché concerne la restauration des cantines des écoles maternelle et élémentaire puis de la livraison des repas à domicile pour les personnes adultes.

Monsieur le maire rappelle les tarifs des repas scolaires en 2019 : 2.5762€ TTC

Tarifs proposés par la société CRM répondant à ce marché sont :

**Repas scolaires maternelles et élémentaires 2.6164€ TTC**

**Repas adultes : 6.5410€ TTC**

**Le conseil a débattu sur la possibilité de relance du marché mais a décidé de ne pas faire cette relance En l'absence d'autre candidat, tout en indiquant que les tarifs pratiqués sont raisonnables le conseil municipal fait le choix à l'unanimité de la société :**

**CENTRALE de RESTAURATION MARTEL (CRM)  
ZA Bel-Air, rue des Artisans  
12000 RODEZ**

### **VII-2 : Tarifs cantines et garderie pour l'année scolaire 2020-2021**

#### **VII-2a tarifs cantines**

Monsieur le maire indique que le conseil doit débattre sur le tarif des repas pris à la cantine scolaire, appliqué durant l'année scolaire 2020-2021 aux enfants domiciliés à Saint Cézert qu'ils soient scolarisés à l'école maternelle de Saint Cézert ou à l'école élémentaire de Le Burgaud. Le prix de ces repas facturé aux familles pour la période 2019-2020 était de 2.45€ TTC par repas pour un prix 2.5762€TTC

Monsieur le maire expose le nouveau tarif proposé par la société CRM : Repas scolaires maternelles et élémentaires 2.6164€ TTC et ceux proposés par la commune du Burgaud.

Monsieur le maire propose pour l'année scolaire 2020-2021 le tarif de **2.55€TTC** par repas.

**Après en avoir débattu les conseillers approuvent, à l'unanimité cette proposition de 2.55€TTC**

### **VII-2b : garderie pour l'année scolaire 2020-2021**

Monsieur le maire rappelle le tarif garderie en vigueur durant l'année scolaire 2019-2020, à savoir :

- Tarif commun aux écoles de Saint Cézert et le Burgaud.
- Coût de la ½ heure : 0,80 € / enfant. Gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants d'une même fratrie.
- Plafonnement : Coût plafonné à 50 € par mois et par enfant.
- Dépassement : Tout dépassement d'horaire au-delà de 19h sera facturé 3 € par ¼ d'heure.

**Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de conserver des conditions identiques pour le tarif 2020-2019.**

### **VII-3 : Délibération sur le centre de loisirs**

L'objet de cette délibération porte sur l'exclusivité à accorder au centre de loisirs du Burgaud.

Monsieur le maire expose les prestations du centre de loisirs du Burgaud

- Garderie
- Animation à thème
- Prestation journée complète seulement
- Capacité de 50 enfants
- Centre géré par une association
- Tarif de 22€ la journée

Monsieur le maire informe que la commune est engagée par convention avec centre de LAUNAC jusqu'en 2021

**Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de maintenir le choix des deux centres de loisirs**

### **VII-4 : Validation du RPI**

L'objet de cette délibération porte sur la mise à jour du regroupement pédagogique intercommunal avec l'intégration de la commune de BELLESERRE.

Monsieur le Maire expose les modifications des articles 3 ; 4 ; 9 ; 10 ; 18 ; 24 et du § centre de loisirs et de la convention régissant le fonctionnement.

**Les conseiller approuvent à l'unanimité l'intégration de BELLESERRE et la modification du RPI**

### **Informations diverses**

#### Litige toilette publique

Le tribunal administratif a nommé le 16/07/2020 un expert déterminé les causes des dommages et les responsabilités de chacun. Cet expert à deux mois pour faire le rapport expertise. Une visite des lieux doit être organisée en présence des deux parties.

#### Nouveau Taille Haie :

Monsieur le Maire informe que le taille-haie actuel est en panne, Un devis a été demandé pour la réparation, le montant de celui-ci est de 135€ pour une réparation qui n'est pas pérenne. Monsieur le maire préconise d'acheter un outil équivalent neuf. La valeur d'achat s'élève 664.06 TTC

#### Rénovation des points lumineux :

Le SDEHG fait part que notre délibération n'est pas conforme à leur format habituel. Le format de délibération nous sera envoyé pour un nouveau passage en conseil municipal.

Les travaux ne pourront pas intervenir cette année. Le SDEHG mentionne que l'entreprise GOULTZ sera en charge de la rénovation des mats de style

#### Fiche observation sur l'extrait de délibération du vote des taux

La direction des finances nous a transmis une fiche d'observation sur notre extrait délibération du 03 Juillet

- Mention la taxe d'habitation est supprimée → Non son taux est gelé
- Augmentation du taux de 0.5% → Non augmentation des taux de 0.5 points
- Calcul des taux porte à dire que notre taux de TFB n'est pas de 10.10% mais de 10.09%

### Travaux écoles

La liste des petits travaux d'amélioration est conséquente, elle nécessite une implication plus importante des conseillers pour mener tout à bout. Monsieur le maire décide de faire des sessions de travaux sur l'été, elles auront lieu les 17-18 Août 2020 et 24-25 Août 2020. Pour la deuxième les employés municipaux seront également sollicités.

### Questions diverses

**En l'absence d'autres informations ou questions diverses la séance est levée à 20h10.**